Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260414-2026_AG_029P-AI

Commune de Carbonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE
N°2026/AG/029P

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À UN CONSEILLER MUNICIPAL PLACÉ SOUS L'AUTORITÉ FONCTIONNELLE DU MAIRE

Le Maire de Carbonne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment :
L'article L.2122-18-1 permettant au maire de déléguer une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux ;

Vu les articles L 2122- 21 et L2122-23 du CGCT,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Didier LAMARQUE en qualité de maire de la commune en séance du conseil municipal du 27 mars 2026,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27/03/20026 fixant à 3 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14/04/2026, prenant acte de la désignation de **Mme Alice GEORGES,** en qualité de conseillère municipale déléguée,

Considérant qu'il est opportun, pour les besoins d'une bonne administration communale et compte tenu de l'organisation des services municipaux, de confier une délégation dans le domaine d'un **Conseil Municipal des Jeunes et Protocole** ;

Arrête

Article I : **Mme Alice GEORGES**, conseillère municipale, **reçoit délégation du Maire** pour exercer, sous sa responsabilité, les missions suivantes :

- Conseil municipal des jeunes (CMJ) :

- Participer à l'installation, la préparation et à l'organisation des séances du Conseil municipal des jeunes, en lien avec les services et les élus concernés ;
- Élaborer des projets et des programmer des activités avec les jeunes ;
- Favoriser l'expression des jeunes conseillers et la prise en compte de leurs propositions ;
- Assurer le lien entre le CMJ, le conseil municipal et les commissions concernées.

- Protocole :

- Contribuer à la préparation et au bon déroulement des cérémonies officielles et commémorations ;
- Veiller au respect du protocole républicain lors des événements institutionnels ;
- Participer à l'accueil des personnalités et partenaires institutionnels ;
- Appuyer le Maire, les adjoints et les conseillers délégués dans l'organisation protocolaire des manifestations municipales.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 031-213101074-20260414-2026_AG_029P-AI

Mme Alice GEORGES est également membre du Conseil municipal des jeunes.

La présente délégation implique **une participation** à la **commission « Éducation Enfance et Jeunesse ».**

Dans le cadre de cette délégation, une information à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux du suivi des travaux de la commission susmentionnée sera effectuée.

Article 2 : La présente délégation **n'emporte aucune délégation de signature.** Les actes administratifs, décisions et correspondances officielles demeurent signés par le Maire ou l'adjoint(e) dûment habilité(e).

Article 3 : Le Maire conserve l'intégralité de ses pouvoirs et de sa responsabilité. La conseillère municipale déléguée rend compte de son action auprès du Maire, à sa demande ou pour toute question relevant de ses compétences.

Article 4 : Cette délégation est confiée à compter du 14 avril 2026. La présente délégation est consentie :

- à titre **personnel**,
- pour la **durée du mandat municipal** en cours,
- et pourra être **retirée à tout moment**, par arrêté du Maire, sans qu'il soit besoin d'en motiver la décision.

Elle prendra fin de plein droit en cas de cessation des fonctions du Maire, ou de la conseillère municipale déléguée.

Article 5 : La directrice générale des services adjointe est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Muret et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Carbonne, le 14 avril 2026

Le Maire,
Didier LAMARQUE

MAIRIE DE CARBONNE (Haute-Garonne)

Notifié à **Mme Alice GEORGES,** conseillère municipale déléguée,

le 5/05/2026

Signature de l'intéressée :

"Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7."

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de TOULOUSE via le site Télérecours https://citoyens.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.